

ANNEXE 2

Procédure, contacts et calendrier

Temps partiel	Procédure	Calendrier
Campagne	<p>Les demandes de travail à temps partiel (demande initiale et renouvellement) pour l'année scolaire 2024-2025, sont à effectuer depuis le formulaire Colibris accessible à l'adresse suivante :</p> <p>https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dsden-42-tp/</p> <p>Accès via votre identifiant et code de connexion IDEAL individuel en cas d'oubli du code de connexion, vous pouvez prendre contact avec l'assistance informatique (assistance@ac-lyon.fr)</p>	<p>Ouverture de la campagne :</p> <p>- Phase principale : Du 18 décembre 2023 au 9 février 2024 (Il est préférable d'effectuer sa demande avant le 9 février 2024, pour des raisons d'organisation des services)</p> <p>- Phase complémentaire : Jusqu'au 31 mars 2024 (aucune demande de temps partiel ne pourra être prise en compte ou annulée après le 31 mars 2024)</p>
En cours d'année	<p>Les demandes doivent être déposées via le formulaire accessible sur le site de la DSDEN de la Loire (le lien sera publié à l'issue de la campagne)</p> <p>La demande de reprise à temps partiel en cours d'année scolaire à l'issue du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - congé de maternité, - congé de paternité et d'accueil de l'enfant, - congé d'adoption, - congé parental (limite aux 3 ans de l'enfant) 	<p>- 2 mois avant la fin du congé maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou congé d'adoption</p> <p>- 1 mois avant la fin du congé parental à demander parallèlement à la demande de réintégration de congé parental.</p>

Recours

1^{ère} CAPD	
Dates	Opérations
14 mai 2024	Fin période de recours gracieux
22 mai 2024	Fin saisine CAPD
30 mai 2024	1 ^{ère} CAPD recours

2^{ème} CAPD	
Dates	Opérations
10 juin 2024	Fin période de recours gracieux
13 juin 2024	Fin saisine CAPD
20 juin 2024	2 ^{ème} CAPD recours